

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 20 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi vingt décembre à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric GAY, Maire.

Date de la convocation : 14 décembre 2018

Etaient présents :

M. GAY	Eric	Maire				
M. LECOURIEUX	Eddie	1 ^{er} adjoint	Mme JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	
Mme LOGOLOGOFOLAU	Ana	2 ^{ème} adjoint	Mme MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	
M. DELADRIERE	Bernard	3 ^{ème} adjoint	M. BERTHELOT	Olivier	Conseiller municipal	
Mme POANIEWA	Pascale	4 ^{ème} adjoint	M. PATIES	Frédéric	Conseiller municipal	
M. PELAGE	Maurice	5 ^{ème} adjoint	M. MARTIN	Philippe	Conseiller municipal	
Mme KATE	Marie-Hélène	6 ^{ème} adjoint	M. PERRIN	Florent	Conseiller municipal	
M. SAKOUMORY	Claude	7 ^{ème} adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale	
Mme VERGER	Claudine	8 ^{ème} adjoint	Mme PAAGALUA	Francesca	Conseillère municipale	
M. AFCHAIN	Jean-Jacques	9 ^{ème} adjoint	M. AUSU	Paul	Conseiller municipal	
Mme FROGIER	Vaea	10 ^{ème} adjoint	Mme JANDOT	Monique	Conseillère municipale	
M. GUEPY	Guy	Conseiller municipal	M. SAM	Léonard	Conseiller municipal	
M. ESPOSITO	Armand	Conseiller municipal	Mme MALAVAL	Héléna	Conseillère municipale	
Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	Conseillère municipale	M. PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal	
Mme BOLO	Valérie	Conseillère municipale	M. BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal	

Représentés :

M. Alain RAVUT (Procuration donnée à Armand ESPOSITO).
 Mme Lindsay AMOSALA (Procuration donnée à Marie-Thérèse TU).
 M. Pierre-Henry CHARLES (Procuration donnée à Monique JANDOT).
 Mme Célestine VILI (Procuration donnée à Héléna MALAVAL).

Absent :

M. Patrick LAUBREAUX.

Excusée :

Mme Monique RIVIERE.

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	29
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16 heures 00.

Madame Marie-Thérèse TU est désignée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 140/18/XII

PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT
D'UN CHEMINEMENT PIETON SECURISE SUR LES TROTTOIRS DE LA RUE
VICTORIN BOEWA, A ROBINSON

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 20 décembre 2018,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu le rapport de présentation n° 113/2018 du 14 décembre 2018,

Sur proposition de la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable, en date du 10 décembre 2018, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le programme de l'opération, ci-annexé, est approuvé.

Article 2 : Le Maire ou son représentant est habilité à signer les marchés et avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la commission d'appel d'offres ainsi que tous actes ou conventions liés à cette opération.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre opération d'investissement n° 1700 « Aménagement de voirie » dans la limite des crédits inscrits.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

Le Maire certifie que le présent acte,
ayant été transmis le 26 DEC. 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 26 DEC. 2018
est exécutoire de plein droit

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 DECEMBRE 2018

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le Maire,

Eric GAY

Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales

Eric KEM-SENG

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

26 DEC. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud

Trésorerie de la province Sud

Direction des Services Techniques et de Proximité

Direction des Finances et de l'Informatique (SF)

Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nouvelle-Calédonie

Subdivision Administrative Sud

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
ET DE PROXIMITÉ

Service Construction



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

26 DEC. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

PROGRAMME

**Aménagement d'un cheminement
piéton sécurisé sur les trottoirs de
la rue Victorin BOEWA**

Novembre 2018

Synthèse de présentation

1 – PRESENTATION DE L'OPERATION

La Ville du Mont-Dore est soucieuse de sécuriser les trottoirs de la rue Victorin BOEWA sur une distance de sept cent cinquante cinq (755) mètres environ, afin de protéger les piétons et notamment les écoliers allant au groupe scolaire Louis-Henri GALINIE.

Dans ce cadre, elle envisage de réaliser un chemin revêtu en béton d'une largeur de deux (2) mètres qui sera équipé de :

- potelets et bandes podotactiles au droit des passages protégés ;
- panneaux de signalisation ;
- ralentisseurs ;
- parkings de stationnement longitudinaux ;
- chemin piétons en béton.

2 – LOCALISATION

Le projet se situe à Robinson. Les travaux se feront le long de la rue Victorin BOEWA et commenceront à partir du carrefour de la rue des deux baies (RP1) et se termineront au nord à l'intersection de la rue des pigeons verts.

3 – UTILISATEURS

L'aménagement de ces accotements sera ouvert aux usagers suivants :

- les enfants empruntant ce parcours journalier les menant à l'école ;
- les personnes à mobilité réduite ;
- les riverains se rendant au centre ville pour faire des achats ;
- les nombreux joggeurs qui courent le soir.

4 – DESCRIPTION DES TRAVAUX

Objet des travaux :

Les travaux seront réalisés en une tranche ferme et en deux tranches conditionnelles définies comme suit (voir plan de principe des tranches) :

- une tranche ferme : du carrefour avec l'Avenue des Deux Baies jusqu'au droit du n°351 de la rue Victorin BOEWA, d'un linéaire de 297 ml ;
- une tranche conditionnelle 1 : du n° 351 au droit du n° 569 de la rue Victorin BOEWA, d'un linéaire de 238 ml ;
- une tranche conditionnelle 2 : du n° 569 au n° 801 de la rue Victorin BOEWA, d'un linéaire de 220 ml.

Les travaux comprennent :

- les travaux préalables aux terrassements : débroussaillage et décapage ;
- la démolition ou la dépose d'ouvrages existants ;
- la réalisation de terrassement en décaissement et en remblais d'apport ;
- la mise en œuvre d'un corps de chaussée (couche de base) sur les zones de parking ;
- la mise en place de bordures et de caniveaux à grille ;
- la mise en place de canalisations, de regards ;
- la rehausse des chambres de tirages et des bouches à clés ;

- la mise en œuvre de couche d'imprégnation et d'accrochage ;
- la réalisation de revêtement en enrobé pour les zones de stationnement ;
- la réalisation de trottoirs bétonnés pour le passage des écoliers et des personnes à mobilité réduite ;
- la réalisation d'entrées charretières en béton fibré ;
- la mise en place d'un ralentisseur en enrobé bitumineux ;
- la réalisation de marquages au sol et la mise en place de panneaux de signalisation ;
- la mise en place de potelets podotactiles aux passages piétons.

5 – ESTIMATION FINANCIERE

Les dépenses pour l'aménagement de la rue Victorin BOEWA sont estimées à : **76 886 600 F CFP.**

Ces dépenses sont détaillées comme suit :

- Lot 1 (terrassement, chaussée, assainissement)
 - tranche ferme (tronçon 1) : 21 143 476
 - tranche conditionnelle 1 (tronçon 2) : 23 710 713
 - tranche conditionnelle 2 (tronçon 3) : 20 835 339
 - Sous-total HT : 65 889 528
 - TGC : 3 941 372
 - Total TTC : 69 630 900

- Lot 2 (signalisations)
 - tranche ferme (tronçon 1) : 2 815 000
 - tranche conditionnelle 1 (tronçon 2) : 1 822 000
 - tranche conditionnelle 2 (tronçon 3) : 2 208 000
 - Sous-total TTC : 6 845 000
 - TGC : 410 700
 - Total TTC : 7 255 700

Montant total lots 1 et 2 : 76 886 600 TTC

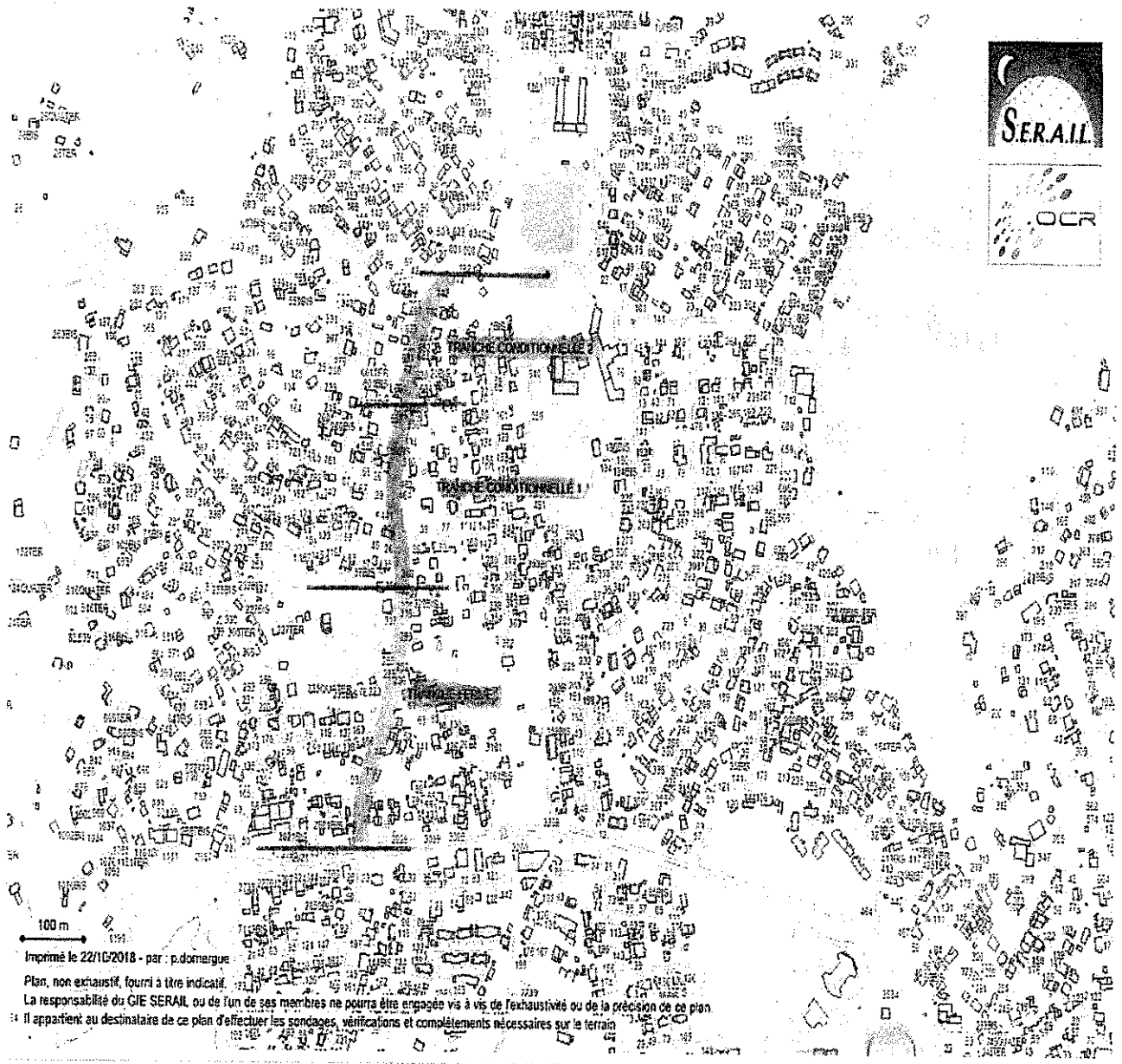
6 – PLANNING PREVISIONNEL

La durée prévisionnelle des travaux du chemin sécurisé pour écoliers de la rue Victorin BOEWA :

- Etudes : janvier - novembre 2018
- Appel d'Offres : février 2019
- Choix du titulaire : avril 2019
- Début des travaux : mai 2019
- Réception : décembre 2019

7 – PLAN

- Plan de principe des tranches.



Imprimé le 22/10/2018 - par : p.dornaque

Plan, non exhaustif, fourni à titre indicatif.

La responsabilité du GIE SERAIL, ou de l'un de ses membres ne pourra être engagée vis à vis de l'exhaustivité ou de la précision de ce plan.

Il appartient au destinataire de ce plan d'effectuer les sondages, vérifications et compléments nécessaires sur le terrain.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

26 DEC. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Approbation du programme d'aménagement d'un cheminement piéton sécurisé sur les trottoirs de la rue Victorin BOEWA, à Robinson.

P.J. : Projet de délibération.

La Ville du Mont-Dore envisage de sécuriser les trottoirs de la rue Victorin BOEWA sur une distance de sept cent cinquante cinq (755) mètres, afin de protéger les piétons et notamment les écoliers allant au groupe scolaire Louis-Henri GALINIE.

Le projet consiste à réaliser un chemin revêtu en béton d'une largeur de deux (2) mètres et sera équipé de :

- potelets et bandes podotactiles au droit des passages protégés ;
- panneaux de signalisation ;
- ralentisseurs ;
- parkings de stationnement longitudinaux ;
- chemin piétons en béton.

Les travaux seront répartis comme suit :

- une tranche ferme : du carrefour avec l'Avenue des Deux Baies jusqu'au droit du n°351 de la rue Victorin BOEWA, d'un linéaire de 297 ml ;
- une tranche conditionnelle 1 : du n° 351 au droit du n° 569 de la rue Victorin BOEWA, d'un linéaire de 238 ml ;
- une tranche conditionnelle 2 : du n° 569 au n° 801 de la rue Victorin BOEWA, d'un linéaire de 220 ml.

Les dépenses pour la réalisation des travaux de sécurisation sont estimées à : **76 886 600 TTC.**

Le calendrier prévisionnel, concernant les études et les travaux, est défini comme suit :

- | | | |
|---|--------------------|---------------------------|
| ➤ | Etudes | : janvier - novembre 2018 |
| ➤ | Appel d'Offres | : février 2019 |
| ➤ | Choix du titulaire | : avril 2019 |
| ➤ | Début des travaux | : mai 2019 |
| ➤ | Réception | : décembre 2019 |

Le projet de délibération prévoit ainsi d'approuver le programme de l'opération et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer les marchés, les avenants éventuels, avec les entreprises qui seront proposées par la commission d'appel d'offres.

Observations de la commission chargée de l'aménagement du territoire, du cadre de vie, de l'environnement et du développement durable, en date du 10 décembre 2018 :

M. PERRIN, Vice-président de la commission, demande si le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est prêt.

M. DELAUNEY, Directeur Adjoint des Services Techniques et de Proximité, répond par l'affirmative. L'appel d'offres est également prêt à être lancé.

Le Vice-président remarque qu'à certains endroits, les accotements sont étroits.

Le Directeur Adjoint des Services Techniques et de Proximité explique que l'étroitesse des accotements est due, soit au non respect par le propriétaire de sa limite foncière, soit à l'existence de végétation sur la voie publique. Il est donc prévu de réaliser le cheminement piéton du côté de

la rue où l'accotement est plus large, c'est-à-dire à gauche de la chaussée (dans le sens du carrefour de l'Avenue des Deux Baies vers la rue des pigeons verts).

M. MARTINEZ, Directeur des Services Techniques et de Proximité, ajoute qu'il a été convenu avec le promoteur de la résidence « Clos du Bois Noir » de rétrocéder à la Ville 50 cm d'accotement pour permettre la réalisation de ce cheminement piéton sécurisé.

M. GUEPY, conseiller municipal, souhaite savoir s'il est possible de rendre les ralentisseurs de type dos d'âne moins raides.

Le Directeur des Services Techniques et de Proximité répond que les dimensions des ralentisseurs sont réglementées mais qu'un contrôle sera opéré sur ceux-ci.

M. CHARLES, conseiller municipal, suggère d'éviter les « demis dos d'âne » qui sont inefficaces.

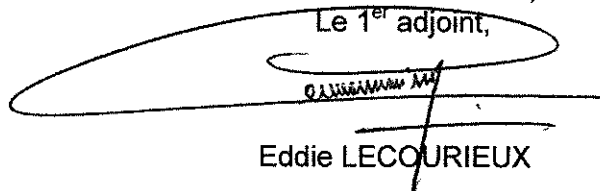
Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 14 décembre 2018

Pour le Maire absent,

Le 1^{er} adjoint,

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eddie Lecourieux', is written over a horizontal line. The signature is written in a cursive, somewhat abstract style.

Eddie LECOUREUX